

Réf: Dossier 360194

Avis de constitution

SOCIETE « ARIMAD FISH » en abrégé « AMF »

Siège ABIDJAN YOPOUGON SOGEPHIA, TERMINUS
47, A 10 METRE DE LA CLINIQUE ORCHIDEE., Lot 11, Ilot
05

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 01/10/2024 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le 16/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARIMAD FISH » en abrégé « AMF

»

Objet: LA SOCIETE A POUR OBJET, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUS PAYS EN GENERAL ET EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE:

- ACHAT DE VENTE DE POISSON;
- IMPORT;
- EXPORT;
- TRANSPORT;
- DIVERS;

LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTES ENTREPRISES IVOIRIENNES OU ETRANGIERES, CREEES OU A CREER AYANT UN OBJET SIMILAIRE OU CONNEXE;

ET GENERALEMENT, TOUTES OPERATIONS COMMERCIALES, FINANCIERES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES OY IMMOBILIERES PUVANT SE RATTACHER D'UNE MANIERE QUELCONQUE A L'UN DES OBJETS CI-DESSUS OU A TOUS OBJET SIMILAIRES OU CONNEXES OU SUSCEPTIBLES D'EN FACILITER LA REALISATION.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON SOGEPHIA, TERMINUS
47, A 10 METRE DE LA CLINIQUE ORCHIDEE., Lot 11, Ilot
05

Dirigeant(s) M KOUAME KOUADIO ARISTIDE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08836 du 20/11/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°71347/GTCA/RC/2024 du 20/11/2024

